

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'érito

par Coralie BÉNECH

2026 : organisons les luttes

Après de nombreux allers-retours entre les différentes chambres, l'année 2026 commence avec une loi de finances spéciale qui reconduit les crédits autorisés en 2025 et permettra aux ministères de fonctionner à partir du 1^{er} janvier 2026. Des précisions sont apportées quant à leur utilisation qui ne doivent couvrir que « l'indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics ». De nombreuses coupes budgétaires sont à prévoir, notamment dans les services publics, alors que ceux-ci représentent la richesse de notre pays et sont essentiels au bon fonctionnement de notre démocratie. Alors que le SNEP et la FSU agissent pour davantage de justice environnementale, sociale, et fiscale, le débat sur la taxe Zucman, porté à l'Assemblée a été révélateur de l'opposition farouche de certains acteurs politiques à la redistribution des richesses et à la réduction des inégalités de toute nature. Le SNEP-FSU maintiendra la pression sur toutes les formations politiques pour exiger des moyens pour l'École publique.

2026 puis 2027 seront des années d'élections politiques et syndicales. Et si la suite n'était pas celle que les sondages voudraient nous faire croire comme déjà actée. Le fatalisme n'est pas compatible avec le syndicalisme, les mobilisations de 2023, 2025, les débats sur la justice fiscale, sur les retraites, sur les services publics doivent nous donner confiance sur l'émergence de luttes et de mobilisations. Le SNEP-FSU et la FSU ont fait des propositions sur les questions budgétaires. Tous·tes ensemble nous pouvons inverser le rapport de force et faire avancer les idées sur l'égalité et la répartition des richesses.

Restons déterminé·es ! ■

Édito écrit le 8 janvier 2026

"Engagé·es, déterminé·es, mobilisé·es, une profession rassemblée"

Le SNEP-FSU vous souhaite une **BONNE ANNÉE**



ACTION

Enrayer les reculs, agir pour l'avenir et la solidarité

Le monde dans lequel nous vivons a pris un tournant très inquiétant ces dernières années. L'arrivée aux États-Unis de Trump au pouvoir, ses discours bellicistes, ses volontés d'expansion, son récent coup d'État au Venezuela (cf. article en page 8 et communiqué de presse sur notre site), l'important recul des droits des femmes, le génocide perpétré par Israël à Gaza et les dernières interdictions d'accès à 37 ONG, 4 ans de guerre en Ukraine qui mettent l'Europe sous tension, l'arrivée au pouvoir d'un pinochetiste au Chili, le score de l'extrême droite partout en Europe et dans le monde sont autant d'éléments qui réinterrogent l'ordre géopolitique mondial. Ces éléments pèsent lourdement sur le contexte politique en France et les choix politico-budgétaires qui en découlent, notamment sur l'abandon des services publics au profit de la défense et des armées. Qui croit en l'avenir de la jeunesse et la paix investit dans l'école plutôt que dans le budget militaire. À l'approche des élections municipales mais aussi de l'élection présidentielle, notre responsabilité de faire valoir les questions d'égalité, de justice sociale, fiscale et environnementale est grande pour que la jeunesse ait un autre avenir.

Dans les années futures, le nombre d'enfants ayant l'âge d'être scolarisé·es va chuter. La question des effectifs est centrale pour améliorer les conditions de travail des enseignant·es ou encore les conditions d'apprentissage des élèves, notamment dans un contexte où le nombre d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers est en augmentation. Plutôt que de renforcer les effectifs enseignant·es le gouvernement fait le choix de supprimer 4 000 postes. Au regard de la situation de l'école, de la crise d'attractivité de nos métiers, il est plus qu'urgent de revenir sur cette mesure délétère. Dans les 2 mois qui arrivent, se mobiliser pour faire valoir les besoins des élèves, les différents projets lors des

“
Le gouvernement fait le choix de supprimer 4 000 postes.
”

avec l'observatoire de l'EPS, afin de défendre au mieux la profession et l'intérêt des élèves. Alors que tous les clignotants sont au rouge sur les inégalités (sociales et de genre) d'accès à la culture des APSA, sur la santé des jeunes, l'état complet de l'EPS, discipline obligatoire pour tous et toutes qui répond aux enjeux d'accès à la culture et de santé, s'avère un élément central pour faire aboutir notre revendication des 4 heures d'EPS pour tous et toutes.

La mobilisation de la profession sur le terrain, essentielle pour les luttes spécifiques, est une étape primordiale pour développer des luttes plus larges relatives à l'école, au sport, aux services publics allant vers plus de justice et de paix. ■

ATTENTION, DERNIER BULLETIN ENVOYÉ AUX COLLÈGUES
QUI N'ONT PAS RENOUVELÉ LEUR COTISATION
ET AUX COLLÈGUES STAGIAIRES NON ENCORE SYNDIQUÉ·ES



BUDGET 2026

Le serpent de mer budgétaire, symptôme d'une crise profonde

par Benoît HUBERT

Une année 2026 qui débute sans budget

Après l'échec de la commission mixte paritaire (7 député·es et 7 sénateur·rices) réunie faute d'accords entre les deux assemblées concernant le projet de loi de finances 2026, nous finissons l'année 2025 sans budget pour 2026. Une loi spéciale a donc été édictée à l'unanimité pour permettre la collecte de l'impôt, la continuité des services publics, le traitement des agent·es et le versement des prestations sociales. Cette loi spéciale repose sur la simple reconduction des crédits de l'année précédente sur les aspects précités. Les discussions et débats budgétaires sont donc reconduits en janvier pour trouver des accords.

Sans budget, les impacts dans différents secteurs sont lourds, comme notamment les nouveaux concours de recrutements des enseignant·es. Avec la réforme de la formation des enseignant·es, deux concours

devraient transitoirement être ouverts, un en L3 et le second en master. 88 000 candidat·es tout concours confondus étaient attendu·es pour le concours L3 pour 7 900 stagiaires, or, faute de budget, il est, pour l'heure, impossible de les organiser alors qu'ils devraient se dérouler en mars... Toutes les réformes seront donc bloquées comme celle qui visait aussi à améliorer les carrières des enseignant·es. Les positions partisanes sur la partie recette, le refus de taxer davantage les plus riches, les plus grandes entreprises pour les uns et l'allègement des mesures impactant les plus modestes pour les autres ont conduit à des fractures et désaccords entre le Sénat à majorité de droite et l'Assemblée nationale.

Le gouvernement table toujours sur la possibilité d'un consensus lors de la reprise des travaux et dit se refuser à employer l'article 49.3 de la constitution, mais il est fort probable que son recours

finisse par être inévitable faisant courir le risque d'une nouvelle censure. Ce serait donc in fine la copie du gouvernement qui s'imposerait sans débat avec son lot de régressions sociales, d'atteintes à la Fonction publique et à ses agent·es. Gageons qu'en cette nouvelle année nos parlementaires se préoccupent moins de leurs positions, des échéances électorales et travaillent effectivement à représenter les intérêts de la population dont les inégalités et la pauvreté progressent à vue d'œil. ■

BUDGET

L'heure est au réarmement...

par Polo LEMONNIER

Le budget de la Défense devant celui de l'École, un bien mauvais signal

Le président Macron a décidé que la France devait impérativement se réarmer dans le contexte international que nous connaissons avec Trump et Poutine, qui ont tous les deux décidé de jouer aux apprentis sorciers, en rompant avec les équilibres géostratégiques pour nourrir leur appétit guerrier. Désengagement de l'OTAN et retour à une politique impérialiste pour Trump et poursuite de la guerre en Ukraine par Poutine. Ainsi la France, pour la première fois depuis la 5^{ème} République, fait du budget de l'armée le premier budget de l'État, devançant celui de l'École qui pourtant se trouve au bord du gouffre à l'image de l'Hôpital. Même si la France ne dispose pas de budget pour 2026, le président a tout de même annoncé le lancement de la construction du futur porte-avion qui remplacera le Charles de Gaulle, pour la modique somme estimée de 15 milliards d'euros qui s'ajoutent à la loi de programmation militaire 2023-

2030 qui entend porter à 5 % du PIB la dépense militaire. Il n'y a pas d'argent magique pour les services publics et les solidarités collectives, mais là pas de problème, les crédits sont ouverts ! Pour en ajouter encore un peu, Macron après l'échec de son SNU qui devait être généralisé, décide de rétablir un service militaire volontaire de 10 mois à 800 € par mois pour les 18/19 ans afin de renforcer le lien entre la Nation et l'armée et sa capacité de résistance. Engagez-vous ! Quel bel avenir la Nation promet à sa jeunesse, du sang et des larmes, c'est sûrement là le sens du progrès en Macronie... Le SNEP et la FSU étaient opposés au SNU hier et ce n'est pas cet ersatz de conscription qui emportera notre adhésion. À la logique guerrière nous préférons l'éducation à la Paix, la justice et le droit. C'est cette voie que nous souhaitons pour nos élèves et nos enfants, car nous faisons notre la juste parole de Prévert qui reste plus que jamais d'actualité, « Quelle connerie la guerre ! ». ■



RETRAITÉ·ES

Enquête santé (suite) : aménager les fins de carrière

Par Patrick CHEVALLIER & Martine SOREAU

Les conséquences des accidents de travail se manifestent encore parfois à la retraite et, dans les cas les plus graves, peuvent être handicapants. Les fins de carrière en deviennent d'autant plus difficiles. Mais au-delà de ces cas, 65 % des retraité·es estiment avoir connu des difficultés dans leurs dernières années d'exercice. Elles concernent en particulier la résistance générale à la fatigue physique, les nuisances sonores, la durée journalière du travail.

On ne s'étonnera donc pas que la CPA telle qu'elle exis-

tait jusqu'en 2010 (temps partiel à partir de 50 %, possible dès 55 ans, payé à 80 %) soit plébiscitée (99 % d'approbation). La retraite progressive actuellement en vigueur n'a rien à voir avec la CPA. Elle est plus défavorable. Le SNEP avec la FSU revendique une réelle cessation progressive d'activité avec un exercice à temps partiel comptant intégralement pour la retraite.

La FSU exige également l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 dans son intégralité, la « suspension » annoncée n'étant qu'un simple report de 3 mois dans sa mise en œuvre. La ré-

flexion sur son financement doit se poursuivre (augmentation des taux de cotisation, élargissement des assiettes soumises à cotisations, suppression des nombreuses exonérations de cotisations).

Cette abrogation est également largement partagée (98 % dont 82 % se prononcent pour un retour à 60 ans et 17 % pour un retour à 62 ans).

Nous proposons que ces mandats soient confirmés par le prochain congrès de Guidel. ■

ADHÉSION

Que 2026 nous réunisse !

par Émilie DUCRET

R rejoindre le syndicat est la meilleure manière de relever la tête face au gouvernement qui continue d'ignorer les besoins de l'École, de l'EPS, les besoins sociaux et l'urgence environnementale.

Rejoindre le SNEP-FSU, c'est s'organiser avec des collègues et se donner les moyens de peser, collectivement pour transformer positivement le métier et l'École.

Le SNEP-FSU rend concrète la solidarité entre collègues. Alors n'hésitez plus, pour la nouvelle année, souhaitez à tes collègues de se syndiquer !



DHG

Soyons ambitieux·ses pour l'éducation de notre jeunesse !

par Lise CHOPINET et Sami HAMROUNI

La Dotation Horaire Globale (DHG) est l'enveloppe d'heures que l'État attribue aux établissements pour assurer l'ensemble des enseignements sur une année scolaire.

Elle constitue un enjeu profondément politique, car traduit l'ambition accordée à l'éducation de la jeunesse.

Or, notre pays ne fait plus le choix de l'investissement dans le service public d'éducation. La dépense intérieure d'éducation ne représente que 6,8 % du PIB en 2024, contre 7,8 % en 1995 (1% de PIB = 30 milliards d'euros !)

Depuis 2017, les politiques menées ont fragilisé le service public :

- Plus de 1 000 classes ont été supprimées, avec 14 330 postes d'enseignant·es titulaires en moins (dont - 1 371 en EPS), malgré des effectifs en hausse (+ 2 500 élèves dans le 2nd degré public entre les rentrées 2017 et 2025⁽¹⁾).

- Baisse vertigineuse des volumes horaires dans le 2nd degré (-269 h au lycée GT, -550 h en lycée professionnel).
- Précarisation exponentielle, via un recours massif aux personnels contractuels (+199 % entre 2007 et 2024) et à l'augmentation de la charge de travail (HSA, pacte...).

Refusons les dégradations et exigeons des moyens à la hauteur des besoins, garantes de la réussite de tous·tes les élèves et de conditions de travail dignes.

- Opposons-nous par le vote à toute DHG insuffisante.
- Portons des contre-propositions de DHG pour répondre aux besoins. Les arbitrages peuvent encore évoluer après le CA.

À vos actions (voir Kit DHG)

La répartition de la DHG doit être soumise au vote du CA en février-mars. Un vote unique en juin contourne le cadre démocratique et empêche toute réelle revendication de moyens supplémentaires.

Le PLF 2026 prévoyait 4 000 suppressions de postes d'enseignant·es, mais il n'a pas été adopté. Le budget 2026 sera discuté en ce début d'année. De fortes mobilisations dans les établissements sur les DHG doivent nourrir le rapport de force pour exiger des moyens pour l'École ! ■

(1) RERS, DEPP-MEN (REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES), AOÛT 2025



EMPLOI

Agir en CA avec le Kit DHG !

par Lise CHOPINET

Le conseil d'administration (CA) examinera prochainement la répartition de la DHG pour la rentrée 2026.

Ce moment est décisif : la qualité du service public d'éducation dans chaque établissement dépendra des moyens horaires attribués : créations de classes et de postes, dédoublements, dispositifs d'accompagnement...



De nombreux leviers d'action existent. Pour les actionner le plus efficacement possible, et sans y passer trop de temps, nous vous proposons un Kit prêt à l'emploi.

Avant, pendant et après le CA, le SNEP-FSU vous accompagne et met à votre disposition un kit DHG, comprenant :

- des argumentaires pour **convaincre**,
- des outils pour faciliter **l'action collective**,
- des visuels pour **vulgariser et partager**, à afficher en salle des professeur·es, à partager largement sur les réseaux sociaux, etc...).
- Echanger/informer en amont avec les représentant·es de parents d'élèves.
- Faire (re)connaître vos demandes par la lecture et/ou le vote d'un vœu en CA.
- Demander une audience à la DSDEN ou au recteur.
- Médiatiser plus largement vos besoins en interpellant la presse (via les représentant·es FSU au CA).

Le kit est à disposition sur notre site : à utiliser sans modération !

Parce que l'éducation doit être une priorité, toutes les conditions doivent être réunies pour faire réussir tous les élèves. Informez votre section syndicale départementale et académique de vos actions. ■

UNSS

CA UNSS du 16/12/2025

par Nathalie FRANCOIS

Les comptes de l'UNSS enfin dans le positif

Enfin une bonne nouvelle : l'exercice 2024-2025 affiche un résultat positif de 900 000 € qui pourrait aller à 1,2 M€ lorsque les comptes seront définitivement arrêtés pour l'AG du 6 février 2026.

Il faut quand même rappeler que pour équilibrer le budget prévisionnel 2024-2025, le prix de la licence avait été augmenté de 9 % et l'affiliation était passée de 80 à 100 € soit un apport

supplémentaire d'1,2 M€ de la part des AS.

Le résultat positif est donc à relativiser, d'autant que les districts ont encore apporté plus de 700 000 € supplémentaires et les AS plus de 200 000 € pour, au final, un nombre de rencontres en baisse ! En effet, la prudence ayant été (trop) bien entendue, certains services ont rendu de l'argent et un certain nombre de rencontres ont été annulées. Pour autant, les dépenses de

transport ont continué d'augmenter... fruit de la conjoncture économique (le DN UNSS annonce une augmentation du coût des transports de 36 % en 3 ans). Il est à noter que les subventions des collectivités, particulièrement des conseils régionaux, ont été plus élevées qu'attendu, ce qui nous conforte sur le soutien qu'elles apportent à l'UNSS.

Le rapport d'activité 2024-2025 était largement incomplet !

Les mauvaises habitudes ont la vie dure à la DN UNSS avec des documents qui ne sont pas terminés à temps. Nous avons insisté pour que le rapport nous soit communiqué au plus vite et avant les 15 jours requis pour les autres documents de la prochaine AG. Nous pouvons néanmoins nous féliciter d'un nombre de licencié·es toujours en hausse (+ 6 500) et particulièrement chez les filles qui contribuent massivement à cette augmentation puisqu'elles sont 7 000 de plus que la saison dernière. ■

POUR PLUS DE DÉTAILS
SUR CE CA VOIR
LE SITE SPORT SCOLAIRE
DU SNEP-FSU





CONGRÈS GUIDEL 2026 :

SYNDICALISME

Les rapports des syndicats aux partis politiques dans l'histoire⁽¹⁾

par Jean LAFONTAN

C'est une question fortement sensible qui est fluctuante selon les époques d'exacerbation des luttes sociales et politiques et selon la façon dont les partis politiques, normalement responsables d'élaborer les perspectives de transformations sociales (ou de conservation), sont susceptibles d'offrir des programmes de ralliement des citoyen·nes. Dans la période récente, le SNEP-FSU a appelé à voter pour les listes du NFP, en 2024, jugeant que le risque fasciste porté par la représentante du Rassemblement National (ex-FN) était majeur pour notre démocratie et pour les intérêts vitaux du syndicalisme, comme

en 2002 par ailleurs. Il en avait été de même en 1981 lors du 2^{ème} tour des élections présidentielles mettant en concurrence F. Mitterrand avec V. Giscard D'Estaing, pour des motifs de projets antagonistes. De même dans l'histoire politique et sociale du XX^{ème} siècle, des appels à rejoindre le front politique ont été faits par les syndicats dans des moments exceptionnels (guerre d'Algérie...).

Nous prenons le terme « politique » au sens de conquête du pouvoir par des forces portant des intérêts opposés, et, historiquement, désignés par la lutte des classes ; c'est cela qui cristallise les débats au sein des syndicats, porteurs d'exigences liées à

la professionnalité de leurs adhérent·es, exercée dans la diversité des situations entrepreneuriales, publiques ou de services.

Les syndicats constituent leur capital revendicatif et explicatif à partir des multiples revendications nées de l'activité salariée, exprimées dans des plateformes, bases de leurs luttes. Cette démarche rencontra toujours et nécessairement la question des moyens (financiers, matériels, humains etc.) à mettre en œuvre et questionne donc soit les budgets des entreprises, d'État... à mobiliser. La politique est alors le rendez-vous obligatoire car elle tranche, à travers les options politiques en cours, la décision de les satisfaire... ou pas.

Les partis sont soumis à une dynamique plus large dont l'ambition de conduire la transformation sociale, dans un but progressiste ou conservateur, les engage à conquérir le pouvoir pour organiser la société « conforme » à leur projet. La tendance, dans la conquête de ce pouvoir est de rallier toutes les forces qui agissent dans leur sens. Historiquement cela a conduit à de nombreux schémas de rapports que R. Mouriaux définit ainsi : subordination, hostilité, coopération, substitution.

La voie d'un syndicalisme démocratique, indépendant, unitaire et de transformation sociale dont le SNEP-FSU se qualifie,

conduit à une dynamique de débats dont les décisions doivent être activement nourries par toute la culture politique en permanence entretenue, interrogée et mise à l'épreuve par l'action la plus large possible. ■

⁽¹⁾Pour les curieuses et curieux : René Mouriaux, Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ?

MOUVEMENTS 2006/1
P 30-35



ÉDUC

Performance et émancipation ?

par Andjelko SVRDLIN

Nous avons décidé de mettre au débat, lors de notre congrès, un certain nombre d'idées et de concepts qui portent en eux des tensions professionnelles dans le domaine des contenus de l'EPS. La performance est un de ces concepts.

La performance, tout comme la compétition, continue à être

ignorée, sinon décriée, souvent au nom d'une bienveillance face à son caractère potentiellement traumatisant pour les élèves. Le SNEP-FSU a toujours eu pour souci de tenir tous les bouts de ses revendications pour une EPS de qualité. Si nous défendons une EPS riche, construite autour de l'étude pratique des APSA, il nous faut savoir ce que nous faisons et quelle place nous accordons

au concept de performance. Il nous faut creuser son rôle en EPS pour pouvoir répondre si elle fait potentiellement, forcément, partie d'un enseignement émancipateur. En clair, est-ce que tous les élèves peuvent y accéder de façon à se transformer positivement, se grandir, se développer ? Est-ce que l'accès à la performance pour tous et toutes est possible en EPS et est-

ce qu'elle représente le passage obligatoire pour que, dans leur avenir les élèves puissent prolonger leurs pratiques physiques avec motivation.

Ce que nous avons pu dire jusqu'à présent, dans les différents textes syndicaux, c'est que la performance ne se limite pas à certaines APSA seulement, ni qu'elle se limite à certains éléments de mesures dans ces APSA. Concrètement, la performance, dans une course athlétique, ne se limite pas au temps réalisé par exemple. Toutes les dimensions de ladite réalisation qui concourent au résultat obtenu font partie de la performance. Le développement des techniques de course, de transmission de témoin en relais etc, en font partie. Faute de cette vision intégrée de l'ensemble des dimensions de l'apprentissage par l'étude des APSA

ne risquons-nous pas une EPS formaliste, du point de vue théorique d'un côté, et une EPS de « mouvement » mais peu pensée de l'autre ?

Puis, les élèves performent dans toutes les APSA, y compris artistiques. Penser, construire et réaliser une œuvre dansée c'est performer en EPS ! Seulement, c'est la « nature » des motifs profonds de sa réalisation qui diffèrent.

L'entêtement de l'institution dans une EPS officielle aux options anti culturelles empêche le développement de notre discipline.

Les congrès académiques sont invités à se saisir de ces questions, à l'aide du texte de travail envoyé précédemment. ■

OBSERVATOIRE DE L'EPS

À vous la parole !

par Claire SACKEPEY

Dépuis plusieurs semaines, le SNEP-FSU recueille la parole des enseignant·es d'EPS

pour mesurer la réalité de nos métiers aujourd'hui : conditions d'exercice, évolutions du travail, contraintes institutionnelles, reconnaissance



professionnelle. Les premières réponses montrent des situations contrastées et une réelle évolution du métier.

Mais pour que ce constat ait encore plus de poids dans les débats à venir, la participation doit encore s'élargir.

Cette enquête est un outil collectif : elle ne vaut que par le nombre et la diversité des réponses. Prenez quelques minutes pour y contribuer et pour la relayer autour de vous lors de vos stages et congrès.

C'est maintenant que se construit un rapport de force fondé sur vos pratiques ! ■

OBSERVATOIRE
DE L'EPS



DES QUESTIONS EN DÉBAT

SPORT

Grands événements sportifs internationaux (GESI)

par Bruno CREMONESI

Compétition et écologie : jusqu'où réinventer le modèle sportif ?

La discussion autour de l'organisation des JOP d'hiver en 2030, et plus largement sur l'impact environnemental des compétitions sportives internationales nous place devant une tension : Permettre aux meilleur·es sportif·ves du monde de se confronter au même moment, sur les mêmes sites et rendre accessible le spectacle de ces compétitions à un large public ou, pour des raisons écologiques, renoncer à l'organisation des GESI.

Imaginer un « sport local », à l'image d'une consommation locale, pourrait être une piste de réflexion mais pourrait conduire à sanctionner les sportif·ves alors que c'est tout un système qu'il faudrait questionner. Devrions nous arrêter le sport à l'international mais continuer à organiser les grands festivals, les croisières ou les vols en jet privés ?

L'impact écologique des JOP d'hiver en France : où faut-il placer la limite ?

À quel moment l'impact négatif sur la nature nécessite un arrêt de ces pratiques ? Si les grands événements sportifs peuvent entraîner des dégradations importantes sur les espaces naturels, c'est souvent bien plus dû aux spectateur·rices que directement aux sportif·ves. Ne faut-il pas étendre cette réflexion à tous les sports de pleine nature et aux loisirs ? Pendant l'été, la population

locale se plaint des touristes qui viennent dégrader la montagne et évoque une saturation des espaces de nature. Qui doit décider, finalement, que là, « c'est trop » ?

Les habitant·es sont-elles et ils les plus légitimes à fixer la limite ayant aussi leurs

propres intérêts à conserver une intimité de ces espaces ?

Faut-il limiter la performance et la compétition

La logique du sport est articulée avec la recherche de la progression et du dépassement ? Se confronter à des adversaires d'autres quartiers, d'autres territoires,

d'autres pays, fait partie de la recherche de progrès et de dépassement des sportif·ves. Or, limiter leurs déplacements pour les compétitions, au plan local comme au plan international, mettrait à mal cette recherche de performance.

Cette remise en cause vient questionner profondément la création même du sport et le met en profonde tension avec les urgences écologiques. Des urgences qui pourraient aussi nous conduire à un repli sur soi et identitaire.

Des alternatives sont possibles

Plusieurs réflexions peuvent être mises en perspective autour de l'allègement des calendriers des compétitions, de l'implantation des GESI, réutilisation/transformation d'équipements et infrastructures, limitation de l'empreinte carbone pour les déplacements des athlètes, public, médias en privilégiant les transports en commun. ■



MOBILITÉ

Droit de muter, un enjeu collectif !

par Polo LEMONNIER

Le droit à une mutation choisie est consubstantiel de l'obligation qui est faite aux enseignant·es recruté·es par concours national d'exercer là où il y a des besoins. Chacun et chacune a bien conscience de cette exigence en accédant au statut de fonctionnaire, et s'engage par conviction dans la réalisation de ses missions dans des lieux qui ne sont pas

d'emblée ceux où on souhaitait s'installer, parfois loin de sa région d'origine et de sa famille, éloigné·e de son ou sa conjoint·e ou de ses centres d'intérêts quels qu'ils soient. Cet engagement à servir l'intérêt général, loin du lieu de vie envisagé, est d'autant plus facilement acceptable que la perspective d'y parvenir un jour le soit dans des délais raisonnables. C'est pourquoi

le SNEP-FSU est très attaché aux mandats qu'il porte pour le droit à une mutation choisie dans des délais raisonnables et s'oppose à tous les mouvements tel que POP qui fragilisent le droit collectif. Ainsi, le SNEP-FSU porte l'exigence de recrutements à la hauteur des besoins, car c'est la clé essentielle pour améliorer la fluidité du mouvement, parce que plus il y a

de poste à implanter plus il y a de possibilités de se déplacer, logique. Par ailleurs, le SNEP-FSU porte sans cesse avec ses partenaires de la FSU, notamment le SNES et le SNUEP pour le second degré, la nécessité de revenir à un mouvement national en un seul temps, qui permettrait aux collègues de solliciter une mutation du niveau académique large à celui de l'établissement précis. C'est le mouvement qui avait cours jusqu'en 1999 avant la mise en place du mouvement national à gestion déconcentrée porté par le sinistre ministre Allègre, qui entendait dégraissier le mammouth Éducation Nationale... Ce mouvement que nous revendiquons devrait en outre s'appuyer sur un barème rénové et équilibré, qui permettrait à chacun et chacune d'envisager une mutation tout en conservant des priorités

légales qui ne seraient pas des priorités absolues qui excluent toutes celles et tous ceux qui n'en disposeraient pas. Nos propositions sont connues de l'administration qui pour l'heure peine à vouloir les entendre, trop attachée à maintenir quelques pouvoirs aux décideurs locaux et enfermer les collègues dans un lien de subordination personnel et individuel avec l'administration, loin du cadre de gestion collective et transparente que permettaient les commissions administratives partielles avant la promulgation de la loi dite de transformation de la Fonction publique. C'est un combat que nous devons porter collectivement car nous sommes tous et toutes concerné·es et que cela participe de l'attractivité du métier. ■



INTERVIEW

La littératie physique en Éducation Physique (EP), la prose de Monsieur Jourdain

par Bruno CREMONESI



Rencontre avec Olivier Rey, enseignant-chercheur à Aix Marseille Université et pilote du programme sport santé : MOUV'EN SANTÉ

L'EPS tend petit à petit à glisser vers une centration un peu déséquilibrée sur les questions de santé.

Certaines démarches cherchent à développer les capacités physiques dans l'ici et maintenant, mais elles doivent aussi s'articuler avec des questions de durabilité dans le temps. Des propositions évoquent la littératie physique pour travailler cette durabilité. Qu'est-ce que devrait faire l'éducation physique et sportive pour viser un impact sur l'engagement physique et des jeunes en vue de lutter contre la sédentarité sans perdre de vue la culture sportive ?

Bruno CREMONESI : Peux-tu nous dire à grands traits le lien santé et EPS ?

Olivier REY : L'histoire des liens entre EPS et santé a évolué. Cette discipline a été intégrée à l'école à la fin du XIXe siècle pour répondre à des problématiques de santé. L'école devait former un patriote et l'EP apportait la santé dont on avait besoin pour former le soldat pour reconquérir les territoires d'Alsace-Lorraine. Puis, cette santé a dépassé la dimension corporelle en devenant la capacité à se dépasser soi-même à travers les années 60 et la « sportivisation » de l'EPS. La santé a suivi la définition culturelle associée au sport en prenant une valence performative, mesure indirecte d'effort et de santé. Elle devient plus globale, morale et mentale et devient la conséquence de l'engagement sportif. La santé a été conçue comme un habitus dans les années 80. Je fais référence aux travaux de J. A. Méard par exemple. Elle est devenue une capacité à gérer sa vie physique, savoir s'entraîner, savoir préparer une performance, savoir récupérer. Elle a pris un caractère transversal en EPS.

Est-ce que l'EPS va devenir supplétive d'injonctions sanitaires faites par des médecins ou épi-

démologistes ? Par le fait qu'il y ait des heures de pratique physique à l'école, que cela coûte de l'argent et qu'il faudrait rentabiliser ce temps pour faire de la santé 30 minutes par jour. Inversement, l'EPS va-t-elle rester orientée vers une culture sportive en n'ignorant pas pour autant cette finalité de santé mais de manière transversale ?

Je crois que tout l'enjeu est là, il faut travailler ensemble sans s'opposer. Certes, nous sommes socialement confrontés à une consommation excessive d'écrans, à des comportements sédentaires pandémiques. Cependant, l'EPS ne peut se réduire à une lutte contre ces maux. Je pense également qu'il n'est pas bon d'opposer sport-santé et sport. Tout est dans le sport, il suffit de l'enseigner. Il est cette action éducative culturelle sur une nature corporelle pour reprendre J. Ullmann. Et la santé est bien dans le sport, c'est une conséquence de l'engagement sportif et une voie d'entrée, un motif ou un mobile comme d'autres associés au sport. Il faut donner ce goût pour un engagement durable dans le sport afin qu'il perdure dans la vie. Investir dans le sport aujourd'hui, c'est agir sur la santé de demain en évitant surtout l'abandon

B.C. : Des propositions évoquent la littératie physique pour travailler cette durabilité, est-ce que tu penses cette piste prometteuse ?

O. R. : Peut-être faut-il partir justement de la définition de cette notion de littératie physique, qui est un modèle, c'est-à-dire un construit intellectuel. La littératie physique consiste en « la motivation, la confiance, la compétence physique, les savoirs et compréhensions qu'une personne possède et qui lui permettent de valoriser et de prendre en charge son engagement envers l'activité physique toute la vie ». C'est une définition canadienne qui s'appuie sur la définition historique de A. N. Whitehead en 2001. Ce concept est apparu assez récemment, et s'est développé dans les années 2010, et il est aujourd'hui très développé outre-Atlantique, tout en trouvant sa place en Europe, y compris en France.

Mais finalement, la littératie physique, c'est un peu comme la prose de Monsieur Jourdain : on en fait déjà en EPS. On propose des expériences variées, selon des entrées d'autodéterminations différencierées, des intensités souvent individualisées, des méthodes qui permettent, d'un point de vue méthodologique et social, de s'intégrer dans un

FORMATION CONTINUE

Une note qui masque une réalité dégradée

par Claire SACKEPEY

Analyse de la note de la DEPP n°25-65 sur la formation continue

La DEPP a publié une note sur la formation continue des enseignant·es en 2023-2024, photographie de la période 2015-2024 qui, en première lecture, semble positive : 69 % des enseignant·es du second degré auraient suivi au moins une formation, pour une moyenne de 3,1 jours par an. Pourtant, cette présentation statistique masque des réalités préoccupantes pour les personnels.

D'abord, le taux d'accès à la formation, tout comme leurs durées sont en recul sur le long terme, inférieurs aux chiffres observés avant les grandes réformes du collège et du lycée qui représentent des pics de formation. Elle apparaît donc avant tout comme un outil d'accompagnement des réformes ministérielles, et non comme un levier d'émancipation professionnelle, alors que la majorité des professeur·es s'inscrivent à des formations sur les APSA.

Ensuite, les données révèlent un virage massif vers

l'hybride et le distanciel (47 %) multipliées par cinq depuis 2015. Le SNEP-FSU conteste cette évolution vers une formation dépersonalisée et isolée, pilotée par les logiques économiques et budgétaires.

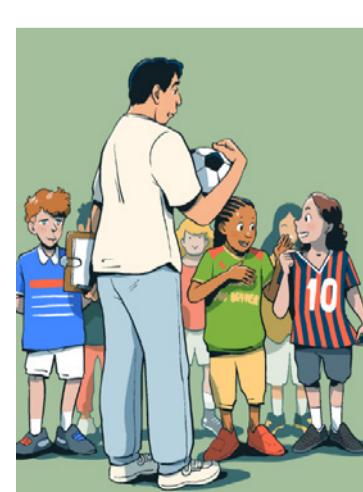
Enfin le fort recul des formations « agrégation », souvent la première cible des réductions budgétaires, contribue à la baisse des perspectives d'évolution professionnelle alors que ces formations devraient être développées.

Pour le SNEP-FSU, la formation doit être un droit effectif, sur le temps de service, en présentiel, construite avec les personnels et répondant aux besoins des métiers, notamment en EPS, et non un simple accompagnement des politiques ministérielles. ■

LA FORMATION
CONTINUE DES
ENSEIGNANTS DES
1^{ER} ET 2ND DEGRÉS



VERSION LONGUE
DE L'INTERVIEW



Soirée de l'EPS
n°4 / Saison 6

**Le football
doit-il être enseigné
à l'école ?**
JEUDI 5 FÉVRIER 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU et en direct sur YouTube



CAMPAGNE « COORDINATION DES APSA »

Défendre nos droits, renforcer l'EPS

par Alain BILLY

La mission de coordination des APSA relève d'un double enjeu de respect des droits des personnels et de reconnaissance de cet indispensable travail propre à l'EPS. Dans le contexte actuel de remise en cause ou de minoration de sa prise en compte financière, la défense et l'élargissement de nos droits en la matière sont nécessaires pour mettre en œuvre une EPS de qualité et viser l'augmentation de ses horaires.

C'est pour rappeler ces exigences professionnelles, défendre les droits qui y sont attachés et en revendiquer de nouveaux que le SNEP-FSU a lancé une **campagne nationale sur la coordination des APSA**, accompagnée d'une **affiche** dédiée dans ce bulletin, largement affichable, diffusé dans nos établissements.

Une AFFICHE pour comprendre et agir : coordo valorisée, EPS renforcée

L'affiche réaffirme que la coordination des APSA est une mission reconnue institutionnellement (circulaire 2015-958 du 29 avril 2015), qui peut donner lieu à l'attribution d'**Indemnités pour Missions Particulières (IMP)**, voire à une **décharge de service**, conformément à l'art 3 du décret du 20 août 2014, sur proposition du conseil d'administration et décision du/de la recteur·rice.

Elle en rappelle les seuils réglementaires « situation actuelle » ouvrant droit aux différents taux d'IMP, lorsque la coordination concerne au moins 3 enseignant·es et 50 heures d'enseignement (Taux 3), ou lorsque le volume atteint 4 équivalents

temps plein (ETP⁽¹⁾) + au moins 1 HSA (Taux 4).

L'affiche met également en lumière une réalité inacceptable : **la dévalorisation continue de l'IMP**. En euros constants, l'IMP de Taux 3 est passée de 1 250 € en 2014 à 998 € en 2025. Cette

perte de valeur est d'autant plus inadmissible que les exigences de la coordination n'ont cessé de croître : exigences accrues en matière de projets, référentiels, organisation de la certification et autres protocoles...

Les revendications de revalorisation du SNEP-FSU sont indiquées en rouge dans les colonnes de l'affiche « Calcul avec revendications ».

Faire valoir ses droits : existants... à l'heure actuelle bafoués

L'affiche souligne ce point essentiel d'actualité, certains de nos droits sont bafoués !

La justice a rendu son jugement par **la décision de la CAA de Bordeaux** en date du 07.12.2023 qui a confirmé que toute HSA effectuée au-delà de 4 ETP en heures postes doit générer une **IMP de Taux 4**. Pourtant, sur consigne du DGRH du MEN, les rectorats persistent à refuser ce droit aux collègues concerné·es. Cette posture est scandaleuse.

Appel à la mobilisation et aux remontées de terrain

Nous invitons les collègues à vérifier la situation de leur établissement, (les états des services d'enseignement ou états VS de chaque enseignant d'EPS en fonction dans l'établissement pour chaque année scolaire considérée) et – en cas de doutes ou d'erreurs constatées – à s'adresser sans délai aux militant·es du SNEP-FSU ou par mail à juridique@snefpsu.net

Certaines équipes nous ont d'ores et déjà contacté·es. Nous les accompagnons dans leur adresse à l'administration.

Le rapport de force collectif est donc engagé pour faire respecter les droits des collègues, y compris de manière rétroactive (4 années antérieures).

Le secteur Action juridique établira pour chaque collègue adhérent·e du SNEP-FSU le recours personnalisé indispensable pour faire valoir ses droits et assurer, avec chaque collègue, le suivi de la procédure.

Recours gracieux, Médiation Préalable Obligatoire, Recours Tribunal administratif, le SNEP-

FSU vous accompagne à toutes les étapes de la procédure qui implique le strict respect des délais, sous peine de forclusion ou déchéance des droits.

Un « **kit coordination** » est également mis à disposition sur le site du SNEP-FSU.

Transformer : des revendications claires pour l'EPS

Face à ces constats, le SNEP-FSU porte des revendications précises :

- **Respect et application de la décision de justice de la CAA de Bordeaux** en date du 07.12.2023 confirmant que toute HSA effectuée au-delà de 4 ETP en heures postes doit générer une IMP de Taux 4.

- **Extension des droits à de nouvelles situations d'établissement :**

- IMP au Taux 2 (625 € revalorisé à 750 €) pour les établissements de moins de 3 enseignant·es et de 50 heures.
- IMP au Taux 5 (3750 € revalorisé à 4 500 €) pour les établissements de plus de 7 Équivalents Temps Plein + au moins 1 HSA.

- **Revalorisation des montants des IMP** en lien avec l'inflation :

- Taux 1 : De 312,5 à 375 €
- Taux 2 : De 625 à 750 €
- Taux 3 : De 1 250 à 1 500 €
- Taux 4 : De 2 500 à 3 000 €
- Taux 5 : De 3 750 à 4 500 €

La coordination des APSA dite « Coordo EPS » est un enjeu professionnel et collectif. En s'engageant dans cette campagne, les équipes d'EPS défendent non seulement leurs droits, mais aussi la qualité de l'enseignement proposé aux élèves. Pour l'EPS, la coordination n'est pas une option :

Tous et toutes en lutte pour la coordo !

⁽¹⁾ ETP professeur·es : 20h (service hebdomadaire incluant le forfait AS) - ETP agrégé·es : 17h (service hebdomadaire incluant le forfait AS)

LE KIT COORDO
SUR LE SITE DU SNEP-FSU



MUTATIONS INTER 2026

L'heure des vérifications

par Polo LEMONNIER

Les candidat·es à une mutation Inter pour la rentrée scolaire de septembre 2026 doivent en janvier vérifier leurs vœux et barèmes arrêtés par les services du rectorat suite au dépôt de leur demande fin novembre, début décembre.

Cette étape est primordiale dans le processus pour s'assurer que leur demande sera traitée sur de bonnes bases. C'est-à-dire avec un barème juste qui reprenne l'intégralité des bonifications auxquelles ils et elles ont droit. Si tel n'était pas le cas, il faut immédiatement saisir les services du rectorat pour faire

corriger l'erreur repérée et ou demander des explications concernant le barème finallement retenu. En parallèle, il vous faut prendre contact avec la section académique du SNEP-FSU pour qu'elle puisse appuyer votre demande de correction. Sans cette contestation, le ministère refusera d'ouvrir le dossier au moment de la phase de recours à l'issue

de l'annonce des résultats de l'Inter. C'est donc une étape primordiale.

Depuis l'an dernier le ministère a introduit une discrimination concernant les demandes de rapprochement de conjoint pour les agent·es pacsé·es qui doivent fournir la preuve d'une déclaration commune d'impôt, dont le code général

des impôts exclut la possibilité dès lors que les conjoint·es ne résident pas sous le même toit. Là aussi, si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à contester votre barème retenu. Nous poursuivons nos interventions en direction du ministre et du directeur des ressources humaines pour faire revenir le ministère à la pratique antérieure. Vos contestations de barème appuieront nos interventions et nourriront nos échanges au moment de la phase des recours qui s'ouvrira dès l'annonce des résultats. Vous pouvez compter comme d'habitude sur l'engagement des élus et militant·es du SNEP-FSU pour faire valoir le droit de chacune et chacun dans le respect de l'intérêt général.

INTERNATIONAL

L'impérialisme contre le droit !

par Polo LEMONNIER

D. Trump avec son administration vient de franchir un nouveau cap en menant une intervention militaire au Vénézuéla et en enlevant son président N. Maduro. Cette initiative belliciste décidé unilatéralement et en dehors de toute décision relevant du droit international et de l'ONU est inacceptable, quoi que nous puissions penser de Maduro. Cette attaque n'a malheureusement pas suscité de réaction à la hauteur, de la part des pays européens, dont la France. Ne rien dire, c'est laisser faire et prendre le risque que l'histoire se répète. D'ailleurs, D. Trump n'a pas trainé à annoncer de possibles représailles à l'égard de la Colombie, de Cuba et a même relancé sa volonté d'annexer le Groenland. La politique expansionniste des

USA n'a d'autre moteur que celui de l'accaparement des richesses dont disposent certains États, le pétrole au Vénézuéla et les terres rares au Groenland. L'atonie des grandes puissances face à cette violation du droit international et de la souveraineté des peuples à décider de leur avenir laissera des traces et risque d'engendrer le chaos au Vénézuéla ou là où Trump déciderait de poursuivre sa politique impérialiste. C'est pourquoi le SNEP avec la FSU appelle Macron et son gouvernement à condamner sans délai cette agression et à faire en sorte que l'Europe ne devienne pas le paillason des USA et les mette en garde quant aux annonces faites de nouvelles interventions qui ne pourraient rester sans réponse. ■



**SOCIÉTAIRE CASDEN,
C'EST LA CLASSE !**

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.

casden **BANQUE POPULAIRE**

Rendez-vous sur [casden.fr*](http://casden.fr) ou retrouvez-nous chez **BANQUE POPULAIRE**

*Coût de connexion selon votre opérateur.
(1)Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

EXTRÊME DROITE

Le Rassemblement National n'aime pas les femmes !

par Polo LEMONNIER

Décidément ce parti a quelque chose contre les femmes.

Lui qui dans son programme souhaite toujours un revenu pour que les mères restent au foyer pour s'occuper du logis, de la petite famille et du mari, soutient seul contre tous un projet de loi qui vise à réhabiliter les « maisons closes ». Ce parti, chantre de la vertu et d'un catholicisme suranné qui seraient selon eux aux origines de la France, porte cette proposition pour selon lui protéger les femmes qui sont dans la prostitution. C'est oublier que nombre d'entre

elles ne le sont pas par choix et de façon délibérée. Instituer le retour à ces maisons closes ne protégera en rien la grande majorité d'entre elles qui se retrouvent bien souvent en situation de grande précarité et sous le joug de proxénètes qui n'entendent pas laisser passer leur revenu. En France, d'après l'observatoire national des violences faites aux femmes, ce sont près de 40 000 femmes victimes de ce trafic, dont une partie de plus en plus grande de mineures, du fait du développement de la cybercriminalité. ■

Ce projet de loi ne vise en fait qu'à assurer le maintien de la prostitution pour permettre à quelques-uns d'assouvir leurs pulsions en mettant au placard le délit du « client » institué par la loi de 2016. Quand on veut défendre la condition des femmes, on s'engage résolument pour l'abolition de la prostitution sous toutes ses formes, on s'engage dans le soutien aux associations qui visent à sortir définitivement ces femmes de la situation dans laquelle elles sont plongées. ■

